

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Présidence de M. Paul-Emile MOTTARD, Président.

Mme JADIN et M. CONTENT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et Monsieur le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14h20'.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte. Je souhaite bien sûr la bienvenue à tous les élus de cette assemblée. Nous avons des visages connus et des visages à découvrir et je salue également le public nombreux comme à chaque occasion lors de l'installation d'un nouveau Conseil pour la prestation de serment des mandataires provinciaux

Je vais compléter le bureau provisoire ici à la tribune donc je vais appeler les plus jeunes Conseiller à venir m'assister et donc je souhaiterai appeler Mme Evelyn JADIN du groupe MR et M. Matthieu CONTENT, du groupe ECOLO.

Je signale également que le procès-verbal de notre dernière réunion, celle du 05 juillet 2012 est à la disposition des membres de votre Assemblée sur la table à gauche de la tribune.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Vérification des élections provinciales, des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et prestations de serment.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs, nous allons procéder à la vérification des élections provinciales, des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et aux prestations de serment, en vertu de l'article L4146-18 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et en application des articles 2 à 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, le Conseil provincial est en effet appelé à statuer sur la validité des élections provinciales ; il vérifie les pouvoirs de ses membres titulaires et suppléants et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet, sauf en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections provinciales qui relèvent de la Commission régionale de contrôle et, s'il échet, du pouvoir judiciaire.

En exécution de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, il va être procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des Commissions de vérification.

Chaque Commission, chargée de vérifier l'élection d'un arrondissement administratif, se composera de 7 membres désignés par la voie du sort parmi les Conseillers élus des autres arrondissements.

La première Commission, soyez attentifs car lorsqu'on tirera tout à l'heure le nom, il faut retenir qui fait partie de la Commission. Donc la première Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Liège.

La deuxième Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Verviers.

La troisième Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Huy-Waremme.

Donc, nous procédons au tirage au sort, j'ai besoin d'une main innocente. Ayant eu l'occasion de fréquenter Matthieu CONTENT pendant la campagne électorale, je sais qu'il est tout sauf innocent, donc je vais me tourner vers Mme JADIN qui, à coup sûr, va tirer au sort dans cette enveloppe qui nous est préparée. Voilà le nom des membres de la première Commission qui s'occupera de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

l'arrondissement de Liège.

Alors, ça commence fort avec Jean-Paul BASTIN, Alfred BREUWER, Georges PIRE, toute l'équipe de la famille Libérale qui sort..., Robert MEUREAU, Marie-Noëlle MOTTARD, Jean-Claude JADOT et voilà le septième qui arrive, Vinciane SOHET.

Nous procédons à présent au tirage au sort des membres de la deuxième Commission qui s'occupera de l'arrondissement de Verviers.

Alors, pour faire partie de cette Commission, on demandera à André STEIN, Rafik RASSAA mais il est excusé aujourd'hui, Jean-Marie VALKENERS, Myriam ABAD-PERICK, Sabine NANDRIN, Marc YERNA, Roger SOBRY et Vinciane SOHET, qui a déjà été tirée au sort tout à l'heure donc nous allons demander à Léon CAMPSTEIN de faire partie de cette Commission.

Voilà, ça c'est pour la deuxième Commission qui vérifiera les élus de l'arrondissement de Verviers.

Nous allons donc procéder à présent au tirage au sort des membres de la troisième Commission qui s'occupera de l'arrondissement de Huy-Waremme.

Pour ça, nous allons demander à André DENIS, Alfred MOCKEL, Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Jean-François CLOSE-LECOQ, un ancien, Alain DEFAYS, un jeune ancien Jean MATHY et le dernier, c'est Dominique DRION.

Avant que les Commissions ne se mettent au travail, je vous rappelle que ce sont les articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui reprennent les conditions d'éligibilité et cas d'incompatibilité.

Je vous rappelle également les termes de l'article 3 de notre Règlement d'Ordre Intérieur qui précise que « Si une Commission de vérification estime qu'il doit être procédé à une instruction préalable, telle que vérification des votes ou enquête, elle en donne information au Conseil qui, s'il se rallie à cet avis, institue une Commission spéciale dont il spécifie la mission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

La Commission spéciale est composée des membres de la Commission de vérification initialement désignée, plus six membres désignés, par voie de tirage au sort, parmi les Conseillers élus conformément à l'article 2, alinéa 2, du règlement. Dans le cas contraire, la Commission initialement nommée continuera la vérification ».

Les membres des trois Commissions sont priés à présent de bien vouloir se rendre dans les salles suivantes : la première Commission se réunit Salle des Gardes, la salle qui est ici, sur ma gauche, en façade, la deuxième Commission c'est le Salon Louis XV, c'est la salle qui est ici à ma gauche également et enfin, la troisième Commission se réunit dans ce qu'on appelle l'Ancienne DP, une salle dans le couloir à droite.

La séance va à présent être suspendue. J'invite toutefois les Conseillers non repris dans une des Commissions de vérification à se présenter pour la prise individuelle des photos qui a lieu dans le local « Photographie » qui se trouve dans le couloir à côté de la salle du Collège.

* * *

La séance est suspendue à 14H30 et est reprise à 15H00.

M. LE PRESIDENT. - Je déclare la réouverture de la séance.

Conformément à l'article 5 du Règlement d'Ordre Intérieur, tous les membres élus prennent part à la discussion et au vote des résolutions sur les rapports des commissions visées aux articles 2, 3 et 4, à l'exception du vote sur leur propre élection. Ceux, ce ne sera pas le cas mais ceux dont l'admission est ajournée ou rejetée cessent de prendre part aux discussions et aux votes.

Je vous propose de commencer et d'appeler le rapporteur M. Jean-Claude JADOT qui va faire rapport en ce qui concerne la vérification de l'arrondissement de Liège, au nom de la première Commission de vérification.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Monsieur JADOT, vous avez la parole.

M. JADOT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs.

Au nom de votre première Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BASTIN et à laquelle assistaient Mmes Marie-Noëlle MOTTARD, Vinciane SOHET, MM. Alfred BREUWER, Georges PIRE, Robert MEUREAU et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2012 dans l'Arrondissement de LIEGE pour l'élection de 31 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai 2012.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus pour le District de LIEGE : 10 mandats.

En qualité de membres titulaires : la liste n° 1 (ECOLO) : M. Matthieu CONTENT.

La liste n° 2 (PS) : M. Paul-Emile MOTTARD, Mme Valérie DERSELLE, MM. Miguel FERNANDEZ, Marc YERNA et Gérard GEORGES.

Pour la liste n° 3 (CDH) : M. Dominique DRION.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mme Katty FIRQUET et M. André STEIN.

Pour la liste n° 7 (PTB+) : M. Rafik RASSAA.

En qualité de membres suppléants : la liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Murielle MAUER, Emma DELHAYE, Claudine DRION, Christine BOILEAU, MM. Philippe HOORNAERT, Nicolas SIMAO TEIXEIRA, Didier BLAVIER, Stéphane DETHIER et Mme Renée van GALEN.

Pour la liste n° 2 (PS) : Mmes Nathalie RUTTEN, Madeleine COLLARD, Chantal PACQUÉ, M. Baptiste DELHAUTEUR et Mme Annie MASSAY-DEBLINDE.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Pour la liste n° 3 (CDH) : M. Jean-Denis LEJEUNE, Mmes Valérie BURLET, Graziella MANTOVANI-SPINA, M. Xavier GEUDENS, Mme Véronique STAINIER, M. Olivier RION, Mmes Marjorie RAQUET, Cindy TORDOOR et M. Marc JEANMOYE.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mmes Valérie LUX, Françoise MOUREAU, Geneviève MOHAMED, M. Arnaud LOMBARDO, Mme Cristel STAUFFER, MM. Vincent JOASSIN, Johann BOLLINGER et Jean-Pascal EDMOND.

Pour la liste n° 7 (PTB+) : M. Raoul HEDEBOUW, Mme Sophie LECRON, M. Francesco FERRARA, Mmes Barbara TUNA, Éliane RULMONT, M. Robert HOUTAIN, Mme Jeannine MOUSSET, M. Denis HANNAY et Mme Diana MONDACA BURGOS.

Pour le District de FLERON : 7 mandats. En qualité de membres titulaires : pour la liste n° 1 (ECOLO) : M. Jean-François CLOSE-LECOCQ.

Pour la liste n° 2 (PS) : Mmes Myriam ABAD-PERICK et Denise LAURENT.

Pour la liste n° 3 (CDH) : M. Alain DEFAYS.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mme Sabine NANDRIN, MM. Roger SOBRY et Christian GILBERT.

En qualité de membres suppléants : pour la liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Anne MARTIN, Bernadette LONEUX, Anna PIRARD, Marianne GRIGNET-TOSSENS, MM. Olivier le BUSSY et Léon VERPOORTEN.

Pour la liste n° 2 (PS) : Mme Isabelle HUMBLET, MM. Alain DELCHEF, Didier HENROTTIN, Bernard MARLIER et Mme Francine LEGRAND-BRISCO.

Pour la liste n° 3 (CDH) : MM. Serge ERNST, Philippe LAMALLE, Mmes Anne-Catherine FLAMAND, Claire DEMOULIN, Bruna LESPAGNARD-MARCHESE et M. Jérôme DELANAYE.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, M. Stéphane LINOTTE, Mmes Ann BOSSCHEM et Marie-Claire BOLLAND.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Pour le District de SAINT-NICOLAS : 5 mandats. En qualité de membres titulaires : la liste n° 1 (ECOLO) : Mme Silvana CAROTA.

Pour la liste n° 2 (PS) : Mme Muriel BRODURE-WILLAIN et M. Jean-Marie VALKENERS.

Pour la liste n° 3 (CDH) : Mme Vinciane PIRMOLIN. Pour la liste n° 4 (MR) : Mme Isabelle FRESON.

En qualité de membres suppléants : pour la liste n°1 (ECOLO) : M. Pierre GIELEN, Mme Dominique DECOSTER, MM. Jean-Marie LEFEVRE et Alberto AVALONE.

Pour la liste n° 2 (PS) : MM. Birol COKGEZEN, Maurice DEMOLIN et Mme Denise BARCHY.

Pour la liste n° 3 (CDH) : MM. Philippe LEJEUNE, Gilbert FRANSOLET, Yves MOULIN et Mme Monique GOFFIN-HASTIR.

Pour la liste n° 4 (MR) : MM. Jean-François BOURLET, Pierre-Henri LUCAS, Mmes Catherine PIRLET et Bernadette ANDRIANNE.

Pour le District de SERAING : 4 mandats. En qualité de membres titulaires : pour la liste n° 2 (PS) : MM. André GILLES et Jean MATHY.

Pour la liste n° 4 (MR) : M. Fabian CULOT.

Pour la liste n° 7 (PTB+) : M. Marcel BERGEN.

En qualité de membres suppléants : pour la liste n° 2 (PS) : Mmes Andrée BUDINGER et Stefania DE SIMONE.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mmes Virginie DEFRANG FIRKET, Mélissa TREVISAN et M. Cédric JADOT.

Pour la liste n° 7 (PTB+) : M. Damien ROBERT, Mmes Alice BERNARD et Liliane PICCHIETTI.

Pour le District de VISE : 5 mandats. En qualité de membres titulaires : pour la liste n° 1 (ECOLO) : M. Jean-Marie GILLON.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Pour la liste n° 2 (PS) : Mme Josette MICHAUX et M. Léon CAMPSTEIN.

Pour la liste n° 3 (CDH) : M. Luc LEJEUNE.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mme Jennifer MAUS.

En qualité de membres suppléants : la liste n° 1 (ECOLO) : M. Michel JEHAES, Mme Anne BALTHASART, M. Bastien REUL et Mme Betty LUDWIG.

Pour la liste n° 2 (PS) : M. Michel HOFMAN, Mme Jacqueline RUET et M. René DECKERS.

Pour la liste n° 3 (CDH) : Mme Sophie NIVARD, M. Christian PIETTE, Mme Lauriane SERONVALLE et M. Carlo SOLLAMI.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mmes Séverine PHILIPPENS-THIRY, Chantal NEVEN-JACOB, MM. Serge KNIPPENBERG et Pascal POLAIN.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de LIEGE ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. JADOT

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demande la parole donc, je sou mets donc les conclusions de la Commission au vote.

Qui est POUR ?

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'appel de leur nom, qui va être fait par un des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Donc, je vais passer la parole à Evelyn JADIN.

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

Mme JADIN.- Merci Monsieur le Président. Myriam ABAD-PERICK.

Mme ABAD-PERICK.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Marcel BERGEN.

M. BERGEN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Muriel BRODURE-WILLAIN.

Mme BRODURE-WILLAIN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Léon CAMPSTEIN.

M. CAMPSTEIN.- « « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mme JADIN.- Silvana CAROTA.

Mme CAROTA.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Jean-François CLOSE-LECOQ

M. CLOSE-LECOQ.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Matthieu CONTENT.

M. CONTENT.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Fabian CULOT.

M. CULOT.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Alain DEFAYS.

M. DEFAYS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN.- Valérie DERSELLE.

Mme DERSELLE.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Dominique DRION.

M. DRION.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Miguel FERNANDEZ.

M. FERNANDEZ.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Katty FIRQUET.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mme FIRQUET.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Isabelle FRESON.

Mme FRESON.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Gérard GEORGES.

M. GEORGES.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Christian GILBERT.

M. GILBERT.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- André GILLES.

M. GILLES.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Jean-Marie GILLON.

M. GILLON.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Denise LAURENT.

Mme LAURENT.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Jean MATHY.

M. MATHY.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mme JADOT.- Jennifer MAUS.

Mme MAUS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Josette MICHAUX.

Mme MICHAUX.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Sabine NANDRIN.

Mme NANDRIN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Vinciane PIRMOLIN.

Mme PIRMOLIN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Rafik RASSAA

M. LE PRESIDENT.- Il est excusé.

Mme JADOT.- Roger SOBRY.

M. SOBRY.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- André STEIN.

M. STEIN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Jean-Marie VALKENERS.

M. VALKENERS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADOT.- Marc YERNA.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. YERNA.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Rafik RASSAA, candidat PTB+ a, par mail de ce 23 octobre, informé Madame la Greffière provinciale, de son absence à la séance de ce jour. Il sera donc spécifiquement convoqué à la prochaine séance de notre Assemblée aux fins d'y prêter serment.

Mesdames, Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

(Applaudissements nourris)

M. LE PRESIDENT.- M. Dominique DRION, deuxième mandataire le plus ancien, pouvez-vous, momentanément évidemment, vous avez l'habitude de vous installer pour de longue durée mais ici, au siège de la tribune pour recevoir ma prestation de serment.

M. MOTTARD.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. DRION.- Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en vos fonctions.

(Applaudissements nourris)

M. LE PRESIDENT.- J'invite à présent le rapporteur de la deuxième Commission de vérification, M. Jean-Marie VALKENERS, à faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Verviers. M. VALKENERS, vous avez la parole.

M. VALKENERS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Au nom de votre deuxième Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la Présidence de M. Roger SOBRY et à laquelle assistaient Mesdames Myriam ABAD-PERICK, Sabine NANDRIN, MM. André STEIN, Marc YERNA et Léon CAMPSTEIN et votre serviteur,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2012 dans l'Arrondissement de VERVIERS pour l'élection de 15 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai 2012.

Il résulte du procès verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus pour le District de VERVIERS : 7 mandats, en qualité de membres titulaires pour la liste n° 1 (ECOLO) : M. André GERARD.

Pour la liste n° 2 (PS) : M. Julien MESTREZ.

Pour la liste n° 3 (CDH) : M. Jean-Paul BASTIN et Mme Hélène-Aline LECLERCQ.

Pour la liste n° 4 (MR) : M. André DENIS, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE et M. Alfred BREUWER.

En qualité de membres suppléants : pour la liste n° 1 (ECOLO) : M. Hajib EL HAJJAJI, Mmes Annick MARÉCHAL, Mélanie JACQUELIN, M. Gilles ABINET, Mme Jacqueline RICHELLE et M. José SEVRIN.

Pour la liste n° 2 (PS) : M. Yoann FRÉDÉRIC, Mmes Françoise MAGNÉE, Aurélie KAYE, Michelle DUPUIS, MM. Robert BOTTERMAN et Ludovic LENOIR.

Pour la liste n° 3 (CDH) : Mmes Janine WATHELET-FLAMAND, Marie MONVILLE, MM. Pierre ERLER, Pascal DRESSE et Cédric HALIN.

Pour la liste n° 4 (MR) : M. Jean-Luc GABRIEL, Mme Marie STASSE, M. Olivier MALMENDIER et Mme Marie-Paule DARIMONT.

Pour le District de DISON: 4 mandats. En qualité de membres titulaires : pour la liste n° 2 (PS) : M. Claude KLENKENBERG.

Pour la liste n° 3 (CDH): M. José SPITS.

Pour la liste n° 4 (MR) : MM. Jean-Claude MEURENS et Jean-Luc NIX.

En qualité de membres suppléants pour la liste n° 2 (PS) :

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mme Véronique BONNI, M. Jean-Marie REINERTZ et Mme Nicole ROUMANS-VANGEEBERGEN.

Pour la liste n° 3 (CDH): Mme Anne LECLoux, M. Pierre STEMBERT et Mme Christelle STOCK.

Pour la liste n° 4 (MR) : Mmes Marion DUBOIS et Marie-Astrid HUYNEN-KEVERS.

Pour le District d'EUPEN : 4 mandats à pourvoir. En qualité de membres titulaires : pour la Liste n° 1 (ECOLO) : M. Alfred MOCKEL.

Pour la liste n° 2 (SP) : M. Alfred OSSEMANN.

Pour la liste n° 3 (CSP) : M. Daniel FRANZEN.

Pour la liste n° 4 (PFF-MR) : Mme Evelyn JADIN.

En qualité de membres suppléants, pour la liste n° 1 (ECOLO) : M. Hans NIESSEN, Mmes Christel JERUSALEM et Hedy DEJONGHE-FRECHES.

Pour la liste n° 2 (SP) : Mmes Sandra SCHRAUBEN, Ilona BECKERS-WETZELS et M. Roger HUBY.

Pour la liste n° 3 (CSP) : Mmes Anne MARENNE-LOISEAU, Nicole DE PALMENAER et M. Jérôme FRANSSSEN.

Pour la liste n° 4 (PFF-MR) : MM. Stephan HENKES, Bernard ZACHARIAS et Mme Cécile PFEIFFER.

Votre Commission vous informe que, en ce qui concerne Madame Hélène-Aline LECLERCQ, élue sur la liste n° 3 (CDH) pour le District de VERVIERS, cette dame se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévus par l'article L2212-74 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui précise que « ne peuvent faire partie des conseils et collèges provinciaux, les fonctionnaires et employés de la province, en ce compris, les enseignants ». Madame Hélène-Aline LECLERCQ est en effet désignée statutairement dans l'enseignement provincial depuis le 1er avril 2008 en qualité de professeur en langues modernes de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

l'enseignement secondaire inférieur et le congé pour mission lui octroyé ne lève pas ladite incompatibilité.

Pour le surplus, l'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les autres candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de VERVIERS ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux, bien sur, à l'exception de Mme Hélène-Aline LECLERCQ. Voilà Mesdames et Messieurs, le rapport de la Commission.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie M. VALKENERS.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Il n'y a pas de demande la parole donc, je soumetts donc les conclusions de la Commission.

Qui est POUR ?

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'appel de leur nom, qui va être fait par un des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

validés, de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Je rappelle aux Conseillers provinciaux élus dans l'arrondissement électoral de Verviers qui ont leur domicile dans la Communauté germanophone, que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande, à savoir : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ».

M. CONTENT, vous avez la parole.

M. CONTENT.- Merci Monsieur le Président. Jean-Paul BASTIN.

M. BASTIN.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Alfred BREUWER.

M. BREUWER.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- André DENIS.

M. DENIS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Daniel FRANZEN.

M. FRANZEN.- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- André GERARD.

M. GERARD.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. CONTENT.- Evelyn JADIN.

Mme JADIN.- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Claude KLENKENBERG

M. KLENKENBERG.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Alexandra MATHELOT-COLLETTE.

Mme MATHELOT-COLLETTE.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Julien MESTREZ.

M. MESTREZ.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Jean-Claude MEURENS.

M. MEURENS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Alfred MOCKEL.

M. MOCKEL.- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Jean-Luc NIX.

M. NIX.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Alfred OSSEMAN.

M. OSSEMAN.- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- José SPITS.

M. SPITS.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT.- Jeanine WATHELET-FLAMAND.

M. LE PRESIDENT.- Mme WATHELET-FLAMAND est la suppléante probable de Mme LECLERCQ mais elle n'est pas là comme nous l'avons entendu tout à l'heure dans le rapport de M. VALKENERS de la Commission.

Monsieur le Gouverneur, vous vouliez... ? Nous sommes bien d'accord que c'est la main droite de tous les Conseillers qui a été levée tout à l'heure. Je vous remercie de votre clémence.

Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

(Applaudissements nourris)

Je cède à présent la parole au rapporteur de la troisième Commission de vérification, Mme Alexandra MATHELOT à faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Huy. Mme MATHELOT, vous avez la parole.

Mme MATHELOT (à la tribune).- Mesdames, Messieurs. Au nom de votre troisième Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la Présidence de M. André DENIS et à laquelle assistaient : MM. Alfred MOCKEL, Jean-François CLOSE-LECOCQ, Alain DEFAYS, Jean MATHY, Dominique DRION et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2012 dans l'Arrondissement de HUY pour l'élection de 6 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai 2012.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus en qualité de membres

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

titulaires : pour la liste n° 1 (ECOLO) : MM. Jean-Michel JAVAUX et Marc HODY.

Liste n° 2 (PS) : MM. Eric LOMBA, Christophe LACROIX et Mme Valérie JADOT.

Liste n° 4 (MR) : M. Georges PIRE.

En qualité de membres suppléants : liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Sandrine MAQUINAY, Charlotte TILMAN, Anne-France MOSSOUX et M. Alexandre LEMMENS.

Liste n° 2 (PS) : Mme Vinciane SOHET, M. Michel LEMMENS et Mme Dominique BRUGMANS.

Liste n° 4 (MR) : Mme Magali DOCK, M. Pol HARTOG, Mme Katty TOSI, M. Benoît TILMAN et Mme Patricia MEURICE-HOTTE.

Votre Commission vous informe que par courrier du 24 octobre 2012, Monsieur Christophe LACROIX, élu sur la liste n° 2 (PS) pour le District de HUY, a signalé se désister de son mandat de Conseiller provincial, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, Madame Vinciane SOHET.

Par mail du 24 octobre 2012, Monsieur Jean-Michel JAVAUX, élu sur la liste n° 1 (ECOLO) pour le District de HUY, a signalé se désister de son mandat de conseiller provincial, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, Madame Sandrine MAQUINAY.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de HUY ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Mme MATHELOT. Est-ce qu'il ne faut pas normalement citer la composition des listes ? Mme la Greffière ? Oui... Normalement dans votre rapport vous devez énoncer les effectifs et les suppléants. C'est fait. Bien, j'ai été distrait. C'est la fatigue. Merci Mme MATHELOT. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, je sou mets donc les conclusions de la Commission au vote.

Qui est POUR ?

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

(voir procès-verbal officiel).

A l'appel de leur nom, qui va être fait par un des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CONTENT, Secrétaire. - M. Marc HODY.

M. HODY. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. CONTENT. - Mme Valérie JADOT.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mme JADOT. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

M. CONTENT. - M. Eric LOMBA.

M. LOMBA. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

M. CONTENT. - Mme Sandrine MAQUINAY.

Mme MAQUINAY. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

M. CONTENT. - M. Georges PIRE.

M. PIRE. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

M. CONTENT. - Mme Vinciane SOHET.

Mme SOHET. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

(Applaudissements nourris).

M. LE PRESIDENT. - Pour le dernier rapport, pour l'arrondissement de Waremme. J'appelle Jean-François CLOSE-LECOCQ.

M. CLOSE-LECOCQ (à la tribune). - Mesdames, Messieurs, au nom de votre 3^{ième} Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la Présidence de M. André DENIS et à laquelle assistaient : Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE, MM. Alfred MOCKEL, Jean-François CLOSE-LECOCQ, Alain DEFAYS, Jean MATHY et Dominique DRION.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2012 dans l'Arrondissement de Waremme pour l'élection de 4 conseillers provinciaux assignés à

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai 2012.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus en qualité de membres titulaires :

Liste n° 2 (PS) : M. Robert MEUREAU et Mme Isabelle ALBERT.

Liste n° 4 (MR) : Mme Marie-Noëlle MOTTARD et M. Jean-Claude JADOT.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 2 (PS) : Mme Carine RENSON et M. Marc FOCCROULLE.

Liste n° 4 (MR) : M. Henri CHRISTOPHE et Mme Laureen KINNARD.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières. Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de Waremme ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. CLOSE. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, je soumetts donc les conclusions de la Commission au vote.

Qui est POUR ?

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Unanimité des membres participant au vote.

(voir procès-verbal officiel).

A l'appel de leur nom, qui va être fait par un des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme JADIN, Secrétaire. - Mme Isabelle ALBERT.

Mme ALBERT. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme JADIN. - M. Jean-Claude JADOT.

M. JADOT. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme JADIN. - M. Robert MEUREAU.

M. MEUREAU. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme JADIN. - Mme Marie-Noëlle MOTTARD.

Mme MOTTARD. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

(Applaudissements nourris).

M. LE PRESIDENT. - Je vous informe que chaque Conseiller devra signer son attestation de prestation de serment lors de la réception qui aura lieu dans la Salle des Pas Perdus immédiatement après la séance de notre Conseil et qu'au même moment, vous seront remis différents documents administratifs. J'insiste donc particulièrement sur la présence de chacun à cette réception.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Mesdames, Messieurs, en tant que président provisoire, à titre gratuit, je dis ça pour les lecteurs du Vif évidemment. Je vous souhaite la bienvenue dans cette Assemblée ainsi qu'un fructueux travail, il n'échappera à personne que cette législature 2012-2018 sera extrêmement importante pour notre Province outre la mise en œuvre des axes prioritaires, travail qui a mobilisé toute l'énergie et la compétence du Conseil sous l'ancienne législature aboutissant à un accord commun de tous les groupes politiques, il nous appartiendra de poursuivre la réforme de l'institution. Il y dans cette Assemblée des avis divergeant, de la suppression pure et simple à la modernisation créative de notre collectivité territoriale provinciale. Les débats seront, à n'en pas douter, riches et denses. Nous devons garder à l'esprit la sauvegarde des différents services aux citoyens, ceux-là mêmes qui nous ont octroyés leur confiance, aux entreprises, au monde associatif, sans oublier bien sûr nos collaborateurs, les fonctionnaires provinciaux. La tâche du futur Président sera délicate, je ne doute pas qu'il réussira, comme l'ont merveilleusement accomplie nos deux Présidentes lors de la législature passée, d'animer et présider dans le respect de chacun cette Assemblée.

III.- Résolution relative à la reconnaissance des groupes politiques.

M. LE PRESIDENT. - Les membres de l'Assemblée trouveront sur leur banc, un projet de résolution relatif à la reconnaissance des groupes politiques.

L'article L2212-14, alinéa 4, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, stipule que le Conseil provincial fixe les modalités de reconnaissance des groupes politiques au sein de l'assemblée.

L'article 7 de notre Règlement d'Ordre Intérieur précise que sont considérés comme formant un groupe politique, les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique et pour autant qu'ils soient au moins au nombre de huit, représentant au moins trois arrondissements administratifs de la province.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Dans un esprit démocratique, la résolution proposée a, pour objet, de déroger à l'application de l'article 7 du Règlement d'Ordre Intérieur et de reconnaître la qualité de groupe politique à chacun des partis composant notre Assemblée sans autres modalités de reconnaissance.

Tout à l'heure, une concertation a eu lieu avec les futurs chefs de groupe et je voulais le préciser, qu'il va sans dire, mais c'est encore mieux en le précisant, que le Règlement d'Ordre Intérieur, ne sera évidemment pas modifié pour ce qui concerne évidemment l'exclusion des groupes liberticides qui ne sont pas évidemment touchés par cette mesure.

J'invite, dès lors, le Conseil à voter sur cette résolution. Quelqu'un demande-t-il la parole ? M. CULOT.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Vous l'avez dit, la législature qui s'annonce sera celle d'un débat riche et intense et donc autant prendre la parole d'emblée. Rassurez-vous, si je la prends c'est pour soutenir l'objet de la résolution qui est présentée devant le Conseil mais quand même indiquer évidemment qu'il s'agit d'un moment important dans la vie de notre Conseil puisque, en votant cette résolution, l'Assemblée décide de s'écarter d'une règle qu'elle a adopté il y a quelques mois. Elle s'en écarte pour une raison, un motif, démocratique de représentation de l'ensemble des groupes au sein du Bureau. Pour cette raison, le groupe MR estime qu'il s'agit d'une résolution positive mais nous espérons, parallèlement, que les groupes qui tireront avantage de cette résolution en siégeant au sein du Bureau le feront dans le respect, bien évidemment, des règles de fonctionnement de notre Conseil, des règles du fonctionnement de l'institution et nous espérons en cela collaborer à l'exercice efficace de la démocratie au sein du Conseil provincial de Liège. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - D'autre demande de parole, je soumetts donc les conclusions de la Commission au vote.

Qui est POUR ?

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

Ladite résolution est adoptée à l'unanimité.

(voir procès-verbal officiel).

Cette résolution étant adoptée, j'invite, dès lors, les différents groupes à me faire connaître le nom de leur chef de groupe et à me remettre la liste de leurs membres ainsi que le nom du suppléant qu'ils auront désigné dans le cadre de l'article 19 du Règlement d'Ordre Intérieur.

Pour le Groupe PS, M. GEORGES, j'imagine que c'est vous ?

M. GEORGES, Conseiller provincial (de son banc). - Je pense qu'il y a unanimité sur la question.

M. LE PRESIDENT. - je vous en félicite. Pour le groupe MR, nous l'avions deviné, le chef de groupe s'est déjà exprimé. J'imagine que c'est vous ?

M. DENIS, Conseiller provincial (de son banc). - M. Fabian CULOT.

M. LE PRESIDENT. - Pour le Groupe CDH ?

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc). - Ce sera M. Dominique DRION et son suppléant, M. Jean-Paul BASTIN, M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pour le Groupe ECOLO ?

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (de son banc). - On a désigné M. Marc HODY, Chef de groupe.

M. le Président. - Bien. M. Bergen, je suppose que c'est vous qui allez assumer les fonctions de chef de groupe pour le PTB+.

M. BERGEN, Conseiller provincial (de son banc).- Oui.

IV. Nomination du Président, des Vice-présidents et des Secrétaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. LE PRESIDENT. - Il incombe à présent à notre Assemblée, conformément aux articles 14 et 15 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, d'élire un Président, 2 Vice-présidents et 2 secrétaires en vue de constituer le bureau définitif.

L'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Assemblée, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

J'attends donc les propositions, d'abord pour le mandat de Président.

M. GEORGES, Chef de Groupe. - M. le Président, nous proposons M. Claude KLENKENBERG.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres candidatures ? Je félicite M. Claude KLENKENBERG du mandat qui vient de lui être octroyé.

(Applaudissements).

Je vous invite M. le Président à prendre maintenant ma place à la tribune, et pour ce qui me concerne mon travail est momentanément terminé. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

(M. KLENKENBERG prend place à la tribune).

M. LE PRESIDENT. - Merci pour votre confiance. Nous allons donc poursuivre la désignation des Membres du Bureau et passer aux propositions, pour les mandats de Vice-présidents d'abord. Pour le mandat de premier Vice-président, qui est candidat ?

M. CULOT, Chef de groupe (de son banc). - le groupe MR propose M. André DENIS.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pour le mandat de deuxième Vice-président, qui est candidat ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. GEORGES, Chef de groupe (de son banc). - Le groupe PS propose Mme Josette MICHAUX.

M. LE PRESIDENT- Merci. Pour les mandats de secrétaires ensuite, pour le mandat de premier Secrétaire, qui est candidat ?

M. GEORGES, Chef de groupe (de son banc). - le groupe PS propose Mme ABAD-PERICK.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pour le mandat de deuxième Secrétaire, qui est candidat ?

M. CULOT, chef de groupe (de son banc). - Le groupe MR propose Mme Isabelle FRESON.

M. LE PRESIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres candidats, nous pouvons proclamer la mise en place, par acclamations, les Vice-présidents et les Secrétares.

(Applaudissements).

Je félicite les Vice-présidents et les Secrétares pour leur élection.

J'invite les deux Secrétares à venir prendre place à la tribune, tout en remerciant les deux plus jeunes membres de notre Assemblée.

V. - Adoption du pacte de majorité et prestations de serment des Membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à l'adoption du pacte de majorité déposé suite aux élections du 14 octobre 2012.

Je vous rappelle que selon les dispositions de l'article L2212-39 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le ou les projet(s) de pacte sont déposés entre les mains du greffier provincial au plus tard le 15 novembre qui suit les élections.

Le projet de pacte comprend l'indication des groupes

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

politiques qui y sont parties et l'identité des Députés provinciaux. Il présente des personnes de sexe différent. Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège. Lorsqu'un groupe n'est composé que de deux membres, le projet est signé par l'un d'eux au moins. Est nul le projet de pacte non-conforme aux alinéas précédents.

Est nulle la signature apposée par un Conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents au Conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections.

L'article L2212-40 précise que, dans les provinces d'au moins 750.000 habitants, le Collège comprend cinq Députés provinciaux élus pour six ans au sein du Conseil. Il comprend des membres de sexe différent. Le Collège est responsable devant le Conseil. Sont élus de plein droit Députés provinciaux les Conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité adopté en application de l'article L2212-39. Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité.

Enfin, l'article L2212-46 stipule que le Collège provincial est présidé par un des Députés provinciaux, désigné par le Conseil provincial, lors de leur élection.

Mme la Greffière provinciale m'a remis le pacte de majorité déposé entre ses mains par les groupes PS et MR, ce vendredi 26 octobre.

Nous allons maintenant procéder à la lecture de ce pacte. Celui-ci a été signé par tous les membres des partis formant majorité. Il est conforme aux dispositions décrétales.

En voici la teneur :

Groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité :

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

- Parti Socialiste : nombre de sièges obtenus : 21
- Mouvement Réformateur : nombre de sièges obtenus : 17

Députés provinciaux présentés dans l'ordre suivant :

- M. André GILLES, par le groupe PS
- M. Georges PIRE, par le groupe MR
- M. Paul-Emile MOTTARD, par le groupe PS
- Mme Katty FIRQUET, par le groupe MR
- M. Robert MEUREAU, par le groupe PS

M. André GILLES, Député provincial, premier cité, est présenté en qualité de Président du Collège provincial.

Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste qui précède.

Nous allons maintenant procéder au scrutin par appel nominal.

Je vous demande de répondre par OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. -

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BASTIN	Jean-Paul	Abstention
BERGEN	Marcel	Oui
BREUWER	Alfred	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOQ	Jean-François	Non
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DEFAYS	Alain	Abstention
DENIS	André	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Abstention
FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FRANZEN	Daniel	Abstention
FRESON	Isabelle	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADIN	Evelyn	Oui
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Abstention
LOMBA	Eric	Oui
MAQUINAY	Sandrine	Non
MATHELOT- COLLETTE	Alexandra	Oui
MATHY	Jean	Oui
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MOCKEL	Alfred	Non
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui
NANDRIN	Sabine	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMANN	Alfred	Oui
PIRE	Georges	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Abstention
RASSAA	Rafik	Excusé
SOBRY	Roger	Oui
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Abstention
STEIN	André	Oui
VALKENERS	Jean-Marie	Oui
YERNA	Marc	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

M. LE PRESIDENT- Voici le résultat du scrutin : le pacte de majorité est adopté par 39 OUI, 8 NON et 7 ABSTENTIONS.

En conséquence, je déclare M. André GILLES, M. Georges PIRE, M. Paul-Emile MOTTARD, Mme Katty FIRQUET, M. Robert MEUREAU, élus Députés provinciaux.

(Applaudissements).

Je vous invite Madame et Messieurs les Députés provinciaux à rejoindre vos places dans l'ordre de préséance.

Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment.

Je commence donc par M. André GILLES.

M. GILLES (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de premier Député provincial et de Président du Collège provincial. Félicitations.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

M. LE PRESIDENT. - M. Georges PIRE.

M. PIRE (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de deuxième Député provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. M. Paul-Emile MOTTARD.

M. MOTTARD (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de troisième Député provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Mme Katty FIRQUET.

Mme FIRQUET (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT - Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de quatrième Député provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - M. Robert MEUREAU.

M. MEUREAU (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de cinquième Député provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Madame, Messieurs, je vous félicite au nom

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

de l'assemblée.

Nous allons à présent interrompre nos travaux pour un petit moment. Pendant cette suspension de séance, il sera procédé à la photo individuelle des Députés provinciaux et à la photo de groupe du Collège provincial qui a lieu dans le local « Photographie » qui se trouve dans le couloir face à la cuisine.

Le Collège se réunira ensuite, en séance extraordinaire afin de procéder à la répartition des attributions entre ses membres.

Dans la foulée, une réunion du Bureau se tiendra, en la salle des Gardes, à laquelle deux Députés provinciaux sont invités à assister. Le bureau est appelé à se prononcer sur la répartition numérique des groupes politiques dans les commissions.

Pendant cette interruption de séance, je demanderai aux membres de l'Assemblée de signer la liste de présence qui se trouve sur la table à ma droite, cette signature justifiant l'octroi du jeton de présence, et pour les Conseillers qui n'auraient pas encore été pris en photo, de se rendre au local « Photographie », afin de procéder à cette formalité.

J'interromps la séance à présent.

VI. - Indemnités allouées aux président, vice-présidents, secrétaires du Conseil provincial ainsi qu'aux présidents de commission.

M. LE PRESIDENT. - Ce document a été soumis à l'examen du Bureau ce vendredi 26 octobre 2012.

J'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Merci M. le Président. Mes chers Collègues, votre Bureau vient donc d'examiner ce dossier, à l'unanimité, il vous propose d'adopter la résolution qui vient d'être distribuée sur vos bancs. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale. Si personne ne demande la parole, la discussion est immédiatement déclarée

close.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour les conclusions du Bureau ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil provincial adopte ladite résolution.

VII. - Installation des Commissions ordinaires.

M. LE PRESIDENT. - Nous allons installer les Commissions. L'article 25§1 de notre Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau définitif formé et le Collège provincial élu, le Conseil crée en son sein cinq commissions ordinaires composées de vingt membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe.

Chaque groupe politique obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le tableau adopté par le Bureau et reprenant la composition numérique dans les cinq commissions, vous est distribué à l'instant même.

Si les chefs de groupe sont d'accord, nous allons passer à l'entérinement de cette répartition.

Nous passons donc au vote.

Qui est pour la proposition numérique des Commissions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

En conséquence, le Conseil adopte la grille de répartition

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

numérique des membres dans les commissions.

Il appartiendra aux Chefs de groupe de me remettre à la fin de la séance, le tableau complété par les noms de leurs membres effectifs au sein des Commissions.

VIII. - Prise de connaissance des attributions des membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT. - L'article L2212-46 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation précise que « en vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux, les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au Conseil.

En séance de ce jour, le Collège a procédé à ladite répartition et je vous informe donc des matières attribuées à chaque Député provincial.

Le premier Député provincial-Président, M. André GILLES, aura l'Enseignement, la Formation, la Supracommunalité, les Grands Evénements, la Communication et les Partenariats.

Le deuxième Député provincial, Vice-président, M. Georges PIRE, aura la Santé, la Qualité de la Vie et l'Environnement, les Travaux et les Relations extérieures.

Le troisième Député provincial, M. Paul-Emile MOTTARD, aura la Culture, le Tourisme, le Logement et les Fonds Structurels européens.

Le quatrième Député provincial, Mme Katty FIRQUET, aura les Affaires sociales, les Intercommunales et les Centres régionaux d'intégration.

Le cinquième Député provincial, M. Robert MEUREAU, aura le Budget, les Finances et l'Optimalisation de l'Administration, le Personnel non-enseignant et l'Agriculture.

Je vous demande de prendre acte de cette répartition des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

attributions.

IX.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les travaux à venir de notre Assemblée, les élections du 14 octobre 2012 ont eu pour conséquence de devoir tenir au mois de novembre les réunions qui se tiennent d'ordinaire en octobre.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration, notamment l'adoption du budget 2013, exigent que notre assemblée puisse se réunir le plus rapidement possible afin qu'elle se prononce sur des dossiers qui requièrent une prompte exécution.

Notre Assemblée se réunira donc du 26 novembre au 29 novembre inclus.

La réunion du lundi 26 novembre comportera à son ordre du jour la présentation de la Déclaration de politique générale du Collège provincial et l'ouverture de la discussion sur l'arrêt du compte 2011 et les dossiers budgétaires 2012 et 2013.

La journée du 28 novembre sera consacrée à l'intervention des chefs de groupe sur la Déclaration de politique générale, l'arrêt du compte 2011 et les dossiers budgétaires 2012 et 2013.

Quant aux Commissions, elles se réuniront les 14, 19, 20 et 22 novembre.

Avant de passer à la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2012, je tiens à vous adresser quelques mots.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, nous voici installés pour une nouvelle législature de l'assemblée provinciale.

Cette assemblée issue d'une première réforme des provinces, compte maintenant 56 membres qui représentent la population du territoire de la Province de Liège dans toutes ses composantes et avec toutes ses spécificités. Près de la moitié d'entre nous

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

siègent pour la première fois dans notre assemblée et je les y accueille chaleureusement.

Si les élections dont est issue cette assemblée aient pu encore donner lieu à des critiques et remises en cause de l'institution provinciale, il est de notre devoir de jouer notre rôle de mandataire provincial avec loyauté, discernement et dévouement que l'on soit de la majorité ou de la minorité, notre objectif commun doit être de construire l'avenir de cette institution dans toute évolution qu'elle serait appelée à connaître.

Les compétences de notre Assemblée et de son Collège permettent à l'institution provinciale d'offrir à la population des services complémentaires à ceux délivrés par les autres pouvoirs et d'offrir aux pouvoirs locaux des partenariats porteurs de projets d'envergure au niveau du territoire provincial.

Les synergies que la Province peut initier avec les communes ne peuvent que contribuer au développement et à la valorisation d'un territoire, de ses citoyens, de ses entreprises, et de son milieu associatif.

Je souhaite que le travail que nous accomplirons le soit dans cet esprit constructif et que la notion d'intérêt provincial trouve tout son sens dans les actes que nous poserons et dans les évolutions que nous saurons porter afin de conforter la légitimité de notre belle province.

C'est sur cette note d'optimisme que je conclurai cette brève intervention en prélude aux travaux de notre Assemblée pour cette nouvelle législature, non sans avoir salué également, au nom de notre Assemblée, le personnel provincial qui se dévoue au service de la Province et de ses citoyens.

X.- Lecture du résumé et du procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2012.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Mme FRESON, Deuxième Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal du 05 juillet 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2012

(Mme FRESON, Deuxième Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012).

XI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2012, je le déclare approuvé.

XII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT. - Nous arrivons maintenant à la clôture de notre séance.

Avant de lever définitivement la séance et de nous rendre dans la Salle des Pas Perdus, j'insiste tout particulièrement pour que les membres de l'assemblée n'oublient pas de signer les attestations de prestation de serment et de retirer tous les documents qui doivent leur être remis pour le bon fonctionnement de nos travaux.

Je déclare close la réunion de ce jour et vous remercie.

La réunion publique est levée à 17h20.